

-
-

Procès-verbal

Le jeudi 27 novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Bernard VOEGELI.

-

Secrétaire de la séance : Jocelyne MARION

Présents : Bernard VOEGELI, Jocelyne MARION, Manuel DA CRUZ, Roeland VOS

Représentés :

Absents et excusés : Etienne DA CRUZ

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

1. Maîtrise d'œuvre travaux de l'église Sainte Anne et plan de financement
2. Décision modificative n°1
3. Avis sur la modification des statuts du SMDEA
4. Travaux rue de Baget
5. Vente parcelle communale
6. Ouverture de crédits par anticipation au budget 2026

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de l'église Sainte Anne et plan de financement

Ce point est ajourné par l'ensemble du conseil municipal.

Délibération de la décision modificative n°1 - LEYCHERT 2025 (N° DE_021_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants notamment en raison de l'intervention du service remplacement et des secrétaires de mairie itinérants auprès du Centre de gestion de l'Ariège, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Intitulé	Recettes	Dépenses
012 - 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	-1 500
65741	Subv. de fonctionnement	0	650

011 - 6042	Achats de prestations de services	0	1 200
011 - 60633	Fournitures de voirie	0	1 000
011 - 613	Locations	0	1 200
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-3 000
011 - 615232	Entretien, réparations réseaux	0	500
011 - 6156	Maintenance	0	1 000
011 - 6161	Multirisques	0	80
011 - 618	Divers	0	-800
012 - 648	Autres charges de personnel	0	900
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50	0
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	550	0
75888	Autres	2 000	0
013 - 6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000	0
013 - 6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	300	0
012 - 6413	Personnel non titulaire	0	-290
011 - 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	500
011 - 6281	Concours divers (cotisations)	0	550
011 - 62878	Remb. frais à des tiers	0	-1 000
011 - 6288	Autres services extérieurs	0	700
011 - 635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	-290
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0	9 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 900	10 900
Investissement		Recettes	Dépenses
10222 - 0	FCTVA		3 400
212 - 0	Agencements et aménagements de terrains	0	2 000

2151 - 0	Réseaux de voirie	0	3 000
21622 - 0	Dépenses ultérieures immobilisées	0	-8 400
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		10 900	10 900

Délibération : adoptée

Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à effectuer les démarches liées à la présente décision.**

Délibération : ajournée (4 abstentions)

Travaux rue de Baget (N° DE_023_2025)

Monsieur le Maire expose :

Sur la rue de Baget, des travaux de sécurisation et de réfection sont envisagés, à savoir :

- Réfection d'un mur de soutènement
- Réfection d'une partie de la chaussée
- Réalisation de bordures

Le devis établi par l'entreprise Bati+ est estimé à 5 400 € T.T.C.

Les travaux sont prévus pour l'année 2026

Des demandes de financements seront décidées lors d'une prochaine séance.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER le devis proposé.**
- **DE PREVOIR les crédits nécessaires au Budget communal 2026.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la présente décision.**

Vente d'une parcelle du domaine privé communal Section A n°1374 (N° DE_024_2025)

Le Maire de la commune

- indique que Madame LITTMAN est intéressée par l'acquisition de la parcelle Section A n°1374, d'une contenance de 78 m², qui fait partie du domaine privé communal et qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

- précise que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil.

- propose un prix de 15 euros le m² pour l'acquisition de la parcelle Section A n°1374, soit un montant de 1 170,00 euros.

- précise que l'aliénation de cette parcelle qui appartient à la commune relève du seul exercice de sa propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et qu'il s'agit uniquement d'une opération de gestion du patrimoine communal, sans valorisation du terrain avant sa vente. Ainsi la commune n'a pas la qualité d'être assujettie à la TVA pour cette vente qui ne sera donc pas soumise à la TVA.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **procéder** à la vente de la parcelle Section A n°1374 aux conditions et prix indiquées ci-dessus pour un montant de 1 170,00 €.

• Délibération : adoptée (3 votes pour et 1 abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ouverture de crédits par anticipation au budget 2026 (N° DE_025_2025)

Monsieur le Maire expose :

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette. »

Par conséquent et pour faire face à des dépenses d'investissement qui interviendront avant le vote du budget primitif 2026, il est proposé à l'assemblée de voter les montants suivants :

- Chapitre 21 : 45 000 € (Soit 25% des crédits votés sur 182 544 € en 2025)

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER les autorisations de crédits d'investissement 2026 par anticipation avant le vote du budget primitif.**

• Délibération : adoptée (1 abstention)

Maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de l'église Sainte Anne et plan de financement

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'église du village a fait l'objet d'une étude du maître d'œuvre ACCA architecture patrimoine pour une réfection générale.

Nous devons passer à la réalisation et définir la première phase de travaux.

La maîtrise d'œuvre est estimée à **15 728 € H.T.**

Il est également proposé à l'assemblée de faire les demandes de financement de cette maîtrise d'œuvre suivantes :

Charges		Recettes		
Intitulé	Montant HT €	Intitulé	Taux	Montant HT €
Maîtrise d'œuvre travaux de réfection de l'église Sainte Anne	15 728,88 €	Etat-DRAC Occitanie	40%	6 291,54 €
		Région Occitanie	20%	3 145,78 €
		Conseil Département Ariège	20%	3 145,78 €
		Autofinancement	20%	3 145,78 €
		TOTAL	100%	15 728,88 €

Dès lors que l'estimation des travaux de l'église Sainte Anne sera chiffrée, la commune délibèrera sur le plan de financement.

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les travaux énoncés ci-dessus
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les demandes de financement auprès des instances indiquées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- *Remplacement secrétaire*
- *Stationnement – il y a suffisamment de place (voir derrière l'église).*
- *Tout projet étagé et construit est étudié sérieusement par le conseil municipal*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Bernard VOEGELI
Président de séance



Jocelyne MARION
Secrétaire de séance



